

Séance du 09/04/2024

L'an deux mille vingt quatre l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'es réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous l présidence de Monsieur le Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	0	0
		Pour : 0
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Date d'affichage
10 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

10 avril 2024
et publication du
10 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 09/04/2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	8 684,50
	- un déficit reporté de :	7 977,76
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	706,74
	- un excédent d'investissement de :	5,28
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	5,28
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	706,74
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	706,74
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	5,28

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire Pascal Mora

le(s) secrétaire(s) de séance